

Entretien opioïdes (EPA)

Qui, pour quels patients, comment, combien : l'essentiel pour démarrer, d'après les textes de l'Assurance Maladie.

■ Qui peut le réaliser

- Le pharmacien d'officine (avenant 1 à la convention nationale des pharmaciens, 10 juin 2024).

■ Pour quels patients

- Patients de plus de 18 ans sous antalgique de palier II (tramadol, poudre d'opium, codéine, dihydrocodéine), lors de leur 2e délivrance.
- Jamais à la première délivrance.

■ Le déroulé, étape par étape

- 1 Risques**
Rappel des risques d'une prise prolongée et des règles de bon usage.
- 2 Associations**
Alerte sur certaines associations médicamenteuses.
- 3 Questionnaire POMI**
Mesure du degré de dépendance (Prescription Opioid Misuse Index).
- 4 Coordination**
En cas de suspicion de surdosage, alerte du prescripteur par messagerie sécurisée de santé.

Durée : Un entretien par patient sur 12 mois ; durée non fixée par l'Assurance Maladie.

■ Cotation et tarif

Code acte	EPA, facturé seul
Tarif	5 € TTC (majoration × 1,05 en outre-mer)
Fréquence	un entretien par patient sur 12 mois
Facturation	au comptoir, avec la carte Vitale

Pris en charge à 70 % par l'Assurance Maladie.

■ Documents à remettre ou à utiliser

- Le mémo pharmacien « accompagnement opioïdes » (validé par la HAS).
- La fiche entretien de l'Assurance Maladie.

■ Comment Prédilis vous simplifie la tâche

- Le patient remplit son questionnaire avant l'entretien.
- L'IA analyse le risque de mésusage et prépare la trame.
- Le compte rendu est généré.
- Vos patients vous trouvent sur maps.predilis.fr.
- À l'acte, sans abonnement, essai gratuit de 30 jours. Données en HDS.

Créer mon compte

inscription-maps.predilis.fr/

Sources officielles (relevées le 22/10/2026) : [Assurance Maladie — Accompagnement des patients sous antalgique de palier II \(31/12/2024\)](#)

Fiche d'information professionnelle : elle ne remplace pas les textes officiels, à consulter dans leur version à jour. Elle ne contient aucun conseil médical. © Prédilis · predilis.fr